



ANCIENNE GENDARMERIE

La caserne deviendra logements

Le bâtiment militaire de l'avenue Jean-Moulin devrait d'ici 2018 se transformer en appartements sociaux et en une pension de famille.

L'ancienne gendarmerie située au 2-4 avenue Jean-Moulin devrait prochainement entamer sa métamorphose pour laisser place d'ici 2018 à 59 logements sociaux ainsi qu'à une pension de famille composée de 29 appartements. Cette caserne, construite pour les besoins de la Coupe du monde de football en 1998, était à l'abandon depuis 2005, date d'une réorganisation territoriale entre les services de police et de gendarmerie, à l'origine du départ de cette force militaire de Saint-Denis. L'État n'envisageant pas de réaffecter ces locaux, Plaine Commune Habitat s'est porté volontaire dès 2009 pour les acquérir et les convertir en logement. Problème, l'État réclamait 12 millions d'euros pour le rachat du site, là où le bailleur disposait d'un budget maximum de 2 millions d'euros, rapporte *Le Parisien*. Les négociations, abandonnées en 2012, ont finalement pu reprendre avec la loi Duflot de 2013 visant à faciliter la cession du foncier public en faveur du logement

social, permettant aux deux parties de s'accorder sur une transaction finale fixée à 1,8 million d'euros. Les travaux nécessaires à la réalisation de cette opération ont été évalués à 6 millions d'euros.

Dans ce programme, l'office public PCH sera propriétaire des logements sociaux tandis que Résidences sociale de France/3F sera propriétaire de la pension de famille. Cette dernière, dont la gestion sera confiée à l'Amicale du Nid 93, permettra d'accueillir une trentaine de femmes et d'hommes, « *qui ont eu un passé chaotique, marqué par la désaffiliation sociale et la précarité et qui ne peuvent d'emblée vivre dans un logement de droit commun de façon complètement autonome* », précise l'association, qui bénéficie déjà d'un savoir-faire en la matière, étant depuis dix ans à la tête d'une telle structure à Épinay-sur-Seine. Ces habitats (27 T1 dédiés aux personnes isolées et 2 T1 bis destinés à l'accueil de couples) dits intermédiaires seront complétés par des espaces collectifs favorisant le développement du vivre ensemble. Un hôte de maison et un travailleur social seront attachés à ce dispositif pour animer le lieu et accompagner les personnes dans leur logement. ●

LM